

## L'INSERTION DES DIPLÔMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE, VETERINAIRE ET PAYSAGER

### - Enquête 2010 -

Les enquêtes réalisées chaque année par les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager les renseignent sur le devenir de leurs diplômés. Ce document synthétise l'ensemble des résultats produits par ce travail et présente les principales caractéristiques de l'insertion de ces jeunes diplômés :

- Les diplômés qui prolongent leur formation sont nettement minoritaires ;
- L'insertion professionnelle des diplômés entrés sur le marché du travail depuis plus d'un an est meilleure que celle des grands débutants ;
- Face à l'emploi et de manière générale, les femmes sont moins favorisées que les hommes ;
- Les ingénieurs occupent un large éventail d'emplois dont les conditions varient selon le secteur d'activité.

### Contexte et méthodologie

Chaque année, 18 écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur agronomique, paysager et vétérinaire réalisent une enquête d'insertion professionnelle à court et moyen terme auprès de leurs anciens diplômés<sup>1</sup>.

Les écoles d'ingénieur et celle du paysage ont interrogé leurs diplômés des promotions 2009 et 2008, et les écoles nationales vétérinaires leurs docteurs vétérinaires de la promotion 2008, sur leur situation en février 2010.

Le document présente les données d'insertion de 11 écoles publiques et de 4 privées<sup>2</sup>.

Au total, sur les 1730 ingénieurs diplômés en 2009 des établissements représentés, 1491 ont répondu à l'enquête soit un taux de réponse de 86,2 % [tableau 1]. Ce taux est de 77,1 % chez les ingénieurs diplômés en 2008.

Les ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage (4 % des répondants), par celle de la

formation continue (3 %) ou par la VAE (quelques individus) ont également été interrogés. Leurs réponses ne sont pas distinguées de celles des jeunes issus de la formation initiale.

Les effectifs de diplômés de l'école du paysage sont réduits, 45 en 2009 et 39 en 2008. Parmi la promotion de 2009, 39 ont répondu et parmi celle de 2008, ils sont 26. Compte tenu de la faiblesse de ces effectifs, les indicateurs relatifs aux paysagistes DPLG ne sont pas déclinés selon le genre et doivent être interprétés avec prudence.

Enfin, parmi les 447 docteurs vétérinaires de 2008, 218 ont répondu soit un taux de réponse de 48,8 %.

Les populations répondantes, hormis celle des paysagistes, ont été redressées selon le sexe et le cursus emprunté afin de les rendre représentatives de la population des diplômés.

Tableau 1 : Taux de réponse et description des effectifs répondants

Promotions		Taux de réponse	Effectifs répondants	Dont femmes	Dont formation initiale
Ingénieurs	2009	86,2	1491	922	1379
	2008	77,1	1330	746	1229
Paysagistes	2009	86,7	39	19	38
	2008	66,7	26	18	24
Vétérinaires	2008	48,8	218	140	218

## Les ingénieurs

Au moment de l'enquête, parmi les diplômés 2009, près de 6 ingénieurs sur 10 exercent une activité professionnelle (dont moins de 5 % de volontaires) et 1 sur 6 est inscrit dans une nouvelle formation.

Diplômés un an plus tôt, ceux de la promotion 2008 occupent plus fréquemment un emploi (3 fois sur 4) et sont encore plus de 13 % à poursuivre des études. [Tableau 2].

Parmi les diplômés 2009 qui poursuivent des études, plus de 4 sur 10 préparent une thèse (une fois sur cinq en contrat CIFRE). Près de 3 sur 10 se sont inscrits en Mastère Spécialisé ou Msc habilités par la CGE<sup>3</sup>, et 1 sur 5 en master universitaire. Les autres suivent des formations diverses, parmi lesquelles la formation des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) ou les études de médecines.

Le « taux net d'emploi », qui indique la part des diplômés en emploi parmi tous ceux qui se sont positionnés sur le marché du travail, est nettement supérieur chez les diplômés 2008 que chez ceux de la promotion suivante (+15 points).

Les conditions d'emploi sont également bien meilleures pour les diplômés 2008, plus expérimentés que les diplômés 2009, grands débutants. Moins de la moitié de ces derniers bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI), contre les deux-tiers de ceux de la promotion précédente. Ces jeunes ingénieurs perçoivent une rémunération plus élevée (+8,4 %) avec une année supplémentaire passée sur le marché du travail.

Le genre apparaît être un facteur discriminant sur le marché de l'emploi : non seulement les jeunes femmes accèdent moins facilement que les hommes à l'emploi, mais aussi, quand elles en occupent un, il est de moindre qualité au sens où elles bénéficient plus tardivement d'un CDI, et leur rémunération est plus faible que celle des hommes ; -8,5 % pour la promotion 2009.

Ces indicateurs globaux varient sensiblement selon le secteur d'activité dans lequel travaille le jeune

diplômé, ce qui traduit une grande diversité des conditions d'emploi de début de carrière [tableau 3]. Près de 6 ingénieurs sur 10 travaillent au sein d'un des quatre secteurs suivants :

- L'industrie agroalimentaire, qui emploie 1 ingénieur sur 5, des jeunes femmes en grande majorité, qui bénéficient de meilleures rémunérations que dans l'ensemble de la population, du statut cadre pour les deux-tiers, mais peu souvent d'un CDI. Les jeunes diplômés y remplissent des fonctions de recherche-développement (26 %), de production-exploitation (23 %) ou de qualité (18 %) ;

- L'agriculture, sylviculture et pêche, dans lequel plus de 15 % des ingénieurs 2009 travaillent, surtout des hommes. Si les CDI y sont plus fréquents qu'ailleurs, la part des cadres y est plus faible tout comme la rémunération moyenne. La fonction de production-exploitation est la plus fréquemment occupée (33 %), suivie de celle de recherche-développement (26 %) et d'études-conseil (13 %) ;

- Les sociétés de conseils qui emploient 1 diplômé sur 9, plus particulièrement des femmes. Les ingénieurs se répartissent entre des fonctions de recherche-développement (73 %) et d'études-conseil (16 %) et leur rémunération moyenne est en dessous de celle de l'ensemble des ingénieurs ;

- Les bureaux d'études, qui regroupent également 1 emploi d'ingénieur de la promotion 2009 sur 9. C'est d'abord la fonction d'études-conseil (62,5 %) qui est la plus fréquemment remplie, puis celle de recherche-développement (24 %). La rémunération moyenne perçue par ceux qui évoluent dans ce secteur est parmi les moins élevées.

Enfin, les entreprises qui constituent le marché du travail des ingénieurs se situent 1 fois sur 5 en Ile-de-France, 7 fois sur 10 dans les régions françaises hors Ile-de-France (85 % dans le secteur de l'agriculture, sylviculture pêche), et 8,5 % sont à l'étranger.

35 % comptent moins de 50 salariés (plus de 50 % pour les secteurs de l'agriculture, sylviculture pêche, les sociétés de conseil et les bureaux d'études), 27 % entre 50 et 500 salariés et 38 % plus de 500 salariés (64 % pour l'industrie agroalimentaire).

Tableau 2. Principaux indicateurs de la situation des ingénieurs diplômés de l'ESA en 2008 et en 2009 en février 2010.

Promotions	En poursuite d'études (%)	En activité professionnelle <sup>4</sup> (%)	Taux net d'emploi (TNE) <sup>5</sup> (%)	En CDI <sup>6</sup> (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (€)
2009 Hommes	15,3	64,7	78,4	57,1	28 651
2009 Femmes	17,8	55,4	69,6	40,2	26 711
2009 Ensemble	16,8	59,2	73,2	47,7	27 551
2008 Hommes	12,0	78,6	91,1	67,8	31 672
2008 Femmes	14,5	73,2	86,2	62,5	28 722
2008 Ensemble	13,3	75,6	88,4	66,7	30 112

**Tableau 3 : Les secteurs d'activités dans lesquels les ingénieurs diplômés de l'ESA en 2009 travaillent en février 2010.**

Secteurs d'activités	Répartition (%)	Part de femmes (%)	Part en CDI*	Part des Cadres (%)	Rémunération brute moyenne annuelle, avec primes (€)
Industrie agroalimentaire	20,2	68,0	39,9	64,0	29 032
Agriculture, sylviculture et pêche	15,1	39,1	67,8	52,7	26 166
Société de conseils	11,6	67,7	50,0	61,5	25 951
Bureau d'études	11,4	59,8	54,3	62,5	25 847
Autres secteurs industriels	6,2	26,9	14,0	52,1	30 995
Enseignement, recherche	6,1	55,8	70,0	70,2	22 907
Autres services	5,9	38,0	77,6	71,4	29 806
Administrations (Etat, Coll. terr., Hosp.)	5,8	67,3	25,5	82,9	24 891
Commerce/Distribution	5,7	45,8	71,7	85,7	31 213
Industrie chimique, pharma....	5,0	64,3	36,6	66,7	33 668
Eco-industr., environ., aménagement	4,5	65,8	52,9	59,4	26 201
Autres secteurs	2,6	61,9	33,3	57,1	26 539
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>56,1</b>	<b>50,8</b>	<b>63,8</b>	<b>27 551</b>

\*Parmi les salariés

Lecture : 20,2 % des ingénieurs diplômés d'un établissement de l'ESA en 2009 qui exercent une activité professionnelle en février 2010 travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire. Parmi eux, 68 % sont des femmes, 39,9 % bénéficient d'un CDI et 64 % du statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération de 29 032 €.

## Les paysagistes DPLG<sup>7</sup>

Au 1<sup>er</sup> février 2010, 1 paysagiste DPLG sur 10 de la promotion 2009 poursuit des études (thèse académique, master, diplôme d'architecte...). Plus de la moitié des diplômés 2009 sont en activité professionnelle, tandis que 13 % sont en cours de création d'entreprise. Entrés un an plus tôt sur le marché du travail, plus de 9 paysagistes DPLG sur 10 de la promotion 2008 ont une activité professionnelle dont un tiers se déclare travailleur indépendant.

Le taux net d'emploi s'élève à 80,8 % chez les paysagistes DPLG de la promotion 2009 et atteint 92,3 % chez ceux de la promotion 2008. Parmi les diplômés 2009 en activité professionnelle, la part des emplois en CDI est inférieure à 20 %, celle de ceux en

contrat à durée déterminée (CDD) s'élève à 57 % et celle des travailleurs indépendants atteint 24 %. La rémunération brute moyenne (primes comprises) des paysagistes de la promotion 2009 qui travaillent en France approche 25 000 €.

Si la part des diplômés 2008 en CDI et celle des entrepreneurs individuels sont plus élevées, respectivement +35,2 points et +9 points, leur rémunération brute moyenne reste inchangée.

La moitié des paysagistes DPLG remplit une fonction de recherche-développement, études scientifiques et techniques le plus souvent exercée en bureau d'études.

**Tableau 4. Principaux indicateurs de la situation des paysagistes DPLG en 2008 et en 2009 en février 2010.**

Promotions	En poursuite d'études (%)	En activité professionnelle <sup>3</sup> (%)	Taux net d'emploi (TNE) <sup>4</sup> (%)	En CDI <sup>5</sup> (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (€)
2009	10,3	53,8	80,8	19,00	24 846
2008	-	92,3	92,3	54,2	24 788

## Les docteurs vétérinaires

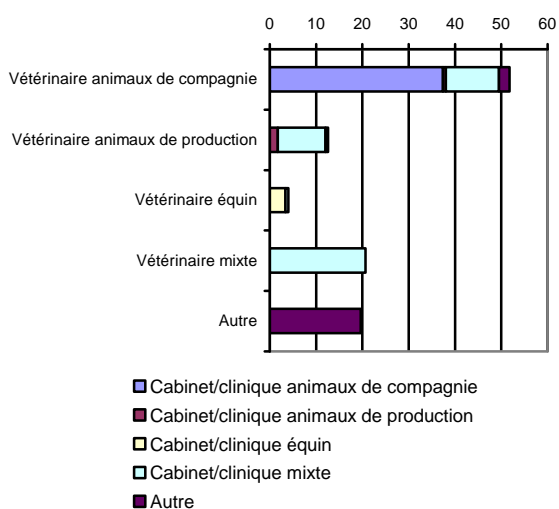
Les docteurs vétérinaires de la promotion 2008 sont ceux qui ont soutenu avec succès leur thèse de doctorat d'exercice vétérinaire avant le 31 décembre de cette même année. Parmi eux, au 1<sup>er</sup> février 2010, près de 10 % poursuivent des études (thèse universitaire, résidanat, CEAV, master...). Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans cette situation (+3,5 points). A cette date, plus de 8

docteurs vétérinaires sur 10 sont en activité professionnelle - dont moins de 1 % en volontariat. Les conditions d'emploi des docteurs vétérinaires de la promotion 2008 sont moins favorables pour les femmes que pour les hommes [tableau 5] : le taux net d'emploi des hommes est supérieur de 3,2 points à celui des femmes. Parmi les docteurs vétérinaires en activité professionnelle, les hommes bénéficient plus

souvent d'un CDI que les femmes (+ 7,6 points) et il y a également davantage de travailleurs indépendants parmi les hommes (18 %) que parmi les femmes (10,5 %). Si, de manière globale, près de 3 emplois sur 10 occupés sont à temps partiels, cela est bien plus souvent le cas chez les femmes (+28 points) qui pour la plupart ne choisissent pas cette situation. Enfin, la rémunération moyenne des hommes est supérieure de 2 062€ à celle des femmes.

Plus de la moitié des docteurs vétérinaires sont spécialisés en animaux de compagnie, près de 13 % en animaux de production, 4 % en équidés, 21 % ont une activité mixte et 11 % ont une autre fonction [Figure1].

**Figure 1 : Secteurs d'activité des docteurs vétérinaires de la promotion 2008 par fonction au 1<sup>er</sup> février 2010 (%)**



Lecture : 11,5 % des docteurs vétérinaires travaillent auprès d'animaux de compagnie dans des cabinets ou cliniques mixtes.

La majorité des vétérinaires pour animaux de compagnie s'insèrent en cabinets/cliniques spécialisés, mais aussi dans des structures mixtes et dans d'autres secteurs, notamment l'enseignement. Les vétérinaires pour animaux de production, les seuls à être en majorité des hommes, travaillent essentiellement dans des structures mixtes et très peu dans celles qui sont spécialisées. Les autres docteurs vétérinaires exercent dans divers secteurs, notamment, l'industrie pharmaceutique, l'administration, l'enseignement et la recherche.

Les seules différenciations constatées entre les caractéristiques des principaux profils d'emploi ainsi constitués concernent les rémunérations (seules celles perçues en France sont prises en compte). Celles des vétérinaires « animaux de compagnie », en moyenne de **26 248 €** chez ceux qui exercent en structure animaux de compagnie et de **29 299 €** chez ceux qui exercent en structure mixte, sont plus faibles que dans l'ensemble de la population. En revanche, les vétérinaires « mixte » qui exercent en structure mixte et les vétérinaires « animaux de production » qui exercent en structure mixte, qui perçoivent en moyenne **32 690 €** et **35 449 €** sont nettement mieux rémunérés que les autres.

Les docteurs vétérinaires de la promotion 2008 s'insèrent plutôt dans des petites structures : celles qui comptent moins de 20 salariés regroupent 84,5 % d'entre eux, et celles de moins de 5 salariés, 40 %. Plus de 8 sur 10 travaillent en région - hors Ile-de-France.

**Tableau 5. Principaux indicateurs de la situation de la promotion 2008 des docteurs vétérinaires en février 2010.**

Promotions	En poursuite d'études (%)	En activité professionnelle <sup>3</sup> (%)	Taux net d'emploi (TNE) <sup>4</sup> (%)	En CDI <sup>5</sup> (%)	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes (€)
<b>Hommes</b>	12,2	84,5	96,8	62,1	31 431
<b>Femmes</b>	8,7	80,7	92,0	54,4	29 369
<b>Ensemble</b>	9,8	82,0	93,6	57,2	30 161

<sup>1</sup> 19<sup>ème</sup> établissement d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager, L'École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville ne réalise pas d'enquête d'insertion professionnelle puisque sa mission principale est d'assurer la formation initiale et continue de tous les professeurs de l'enseignement technique agricole.

<sup>2</sup> AgroCampus Ouest, AgroParisTech, AgroSup Dijon, ENGEES, ENITAB, ENSP, ENVA, ENVT, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

<sup>3</sup> Conférence des Grandes Ecoles

<sup>4</sup> Dont volontaires et fonctionnaires

<sup>5</sup> TNE = en activité professionnelle / (en activité professionnelle + en recherche d'emploi)

Les ingénieurs en thèse CIFRE sont considérés en activité professionnelle mais pas les volontaires. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte.

<sup>6</sup> Parmi ceux qui exercent une activité professionnelle, dont les travailleurs indépendants

<sup>7</sup> Diplômés par le gouvernement